Une expérience très pénible est survenue en 1965 lors de ces élections précipitées et inutiles, alors que des milliers d'étudiants ont perdu leur droit de vote. Les Canadiens à l'étranger, non seulement les fonctionnaires de l'État, mais aussi de nombreux Canadiens à notre époque de la mobilité sont très souvent incapables de voter. La distinction entre militaires et civils est regrettable. Le problème du Canadien à l'étranger—le fonctionnaire, l'agent des Affaires extérieures, le citoyen ordinaire et le militaire—pourrait être englobé dans un régime de vote des absents. Je suis très heureux de constater qu'on en fait une mention spéciale dans nos attributions.

Nous devrions entreprendre un examen de la loi électorale du Canada. Je ne peux trop vivement recommander à la Chambre d'étudier attentivement et sérieusement l'effet que l'arrogance du gouvernement a sur les comités, qui sont des instruments de la Chambre et se trouvent effectivement à son service. Je crois que le travail de ce comité et le fonctionnement des comités en général sont altérés et lésés par un gouvernement dirigé par un homme qui a déclaré à la Chambre, lorsqu'il faisait seulement partie du cabinet: «Nous sommes vos maîtres.» C'est là que gît le lièvre. C'est tout simplement un autre aspect des difficultés que connaissent les institutions parlementaires à notre époque.

Puisque cette motion requiert une décision de la Chambre, je demande aux députés de réfléchir, d'examiner et de soupeser les conséquences possibles si le Parlement, instrument et organisme essentiel d'un gouvernement représentatif devait être affaibli, si ses comités voyaient leur efficacité diminuée et leur utilité réduite. Qu'est-ce qui a été fait et déclaré d'avance par le gouvernement à ce comité en particulier?

Ce qui arrive au comité permanent des privilèges et élections peut arriver à un autre demain. Un comité actif et efficace pourrait renforcer le Parlement et en faire une institution plus utile et mieux branchée sur les problèmes de l'heure. Si on affaiblit encore le régime. le Parlement s'en trouvera affaibli. Rend plus symbolique, il sera moins libre. A une époque où cette institution historique est suffisamment menacée de l'extérieur, qu'aucun d'entre nous ne s'avise de la miner par le dedans.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, on ne pourra jamais trop dire qu'une mesure législative comme la loi électorale du Canada n'est pas la propriété [M. Macquarrie.]

du gouvernement ni celle d'un parti, mais qu'elle appartient au Parlement et aux Canadiens dans l'ensemble. C'est donc avec un vif plaisir que j'ai entendu la déclaration très vigoureuse que vient de faire le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) à l'appui de la proposition selon laquelle le comité devrait continuer la tradition, qui consiste à approcher ce problème sans parti pris.

Comme mesure propre à symboliser un bon départ dans cette voie, je suggère monsieur l'Orateur, qu'à l'exemple du comité des comptes publics, ce comité nomme, comme président, un représentant de l'opposition. J'ai regardé la liste des députés de l'opposition et il s'en trouve un bon nombre qui auraient les qualités requises. J'espère que cela ne signifiera pas pour lui le baiser de la mort si j'affirme que le préopinant, le député d'Hillsborough (M. Macquarrie), qui a acquis de l'expérience dans les travaux d'un comité de ce genre, ferait un excellent président.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Macdonald: Pourquoi pas une personne non partisane?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'entends quelqu'un dire que ce devrait être quelqu'un de non partisan. Je crois que le député d'Hillsborough a montré que lorsqu'une question met en jeu les principes de parti qui l'intéressent, il peut se battre tout comme nous, mais que là où l'on doit s'élever au-dessus des partis, il est l'homme de la situation.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais aussi appuyer l'assertion du député d'Hillsborough, suivant laquelle les droits des comités méritent tout le respect dont nous sommes capables. Ce respect devrait en particulier entourer le comité des privilèges et des élections. Comme il se trouve, mes collègues et moi appuyons la proposition visant à abaisser l'âge du vote à 18 ans. Mon ancien collègue, l'actuel premier ministre du Manitoba, a présenté plusieurs fois un bill en ce sens. Mon collègue, le député d'Yorkton-Melville (M. Nystrom) en a inscrit un semblable au Feuilleton. Je pense à d'autres anciens collègues qui ont fait de même. Cette position, pour nous, n'est pas nouvelle. C'est mon chef qui avait porté l'âge du vote à 18 ans aux élections provinciales de la Saskatchewan. Nous l'approuvons.